

Le vingt-sept août deux mille neuf, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du trois septembre deux mille neuf à dix-neuf heures trente.

Le Maire,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le trois septembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAFUSTE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. DAMBRUN, MONGE, LEMAIRE, DUFFAURT, MARTIN, SUAOU (arrive à 21 heures), PERRAGUIN, PORTA, DEDIEU, BOISNARD.

Etaient absents : MM. BLANDINIERES et DELORT.

Etaient absentes excusées : Mlles MARIEL et MAC

Madame LEMAIRE a été élue secrétaire de la séance, Madame CASTET, secrétaire de Mairie, secrétaire auxiliaire.

I – APPROBATION DU FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE DANS LE CADRE DE L'URBANISATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable RD 117 pour le supermarché qui doit être créé.

Le montant de ces travaux s'élève à 14 648,32 € dont 10 253,82 € pour la commune, et 4 394,50 € soit 30 % pour le S.E.B.C.S.

La Commune peut choisir entre le versement d'un capital lors de la fin des travaux ou rembourser l'emprunt correspondant à ces travaux au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le projet,
- Choisit le mode de financement par remboursement de l'emprunt
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile au bon déroulement de cette opération.

II – PRET RELAIS EN ATTENTE DE REMBOURSEMENT DE TRAVAUX DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement du carrefour rue Pétrus – RD 52 qui ont fait l'objet d'une convention avec le Conseil Général quant à leur financement. L'opération est pratiquement terminée, reste à faire une façade, et le remboursement de sa quote-part a été demandé au Conseil Général sur les travaux déjà effectués.

Dans l'attente de ce règlement, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de solliciter un prêt relais de 50 000,00 € afin d'éviter des tensions de trésorerie.

Après consultation, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole :

- un prêt relais d'un montant de 50 000,00 € sur une durée de 1 an avec remboursement du capital in fine,
- index variable : Euribor 3 mois
- marge bancaire fixe de 0,50% + coût de liquidité mensuel,
- périodicité trimestrielle,
- remboursement du capital in fine ou à tout moment sans pénalité,
- frais de dossier : 0,10%
- parts sociales : néant

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Approuve cet emprunt,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt auprès du Crédit Agricole,
- L'autorise à signer les contrats de prêt ainsi que tous les documents y afférent,
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de l'emprunt réalisé.

III - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE ET DE LA VOIRIE PERMETTANT L'ACCES A L'INTERMARCHE

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie qui doivent être réalisés pour l'accès à l'INTERMARCHE dont certains incombent à la commune et d'autres à la Communauté de Communes du Canton de SAINT-MARTORY.

Afin de répartir les missions et obligations de chacune des parties, une convention dont Monsieur le Maire donne lecture est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, accepte la convention relative à la réalisation de l'opération d'aménagement d'un tourne à gauche et de la voirie permettant l'accès à l'INTERMARCHE entre la Commune et la Communauté de Communes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

IV – DEVIS POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE DU TOURNE A GAUCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un tourne à gauche temporaire dans l'attente du giratoire sur la RD 117, à hauteur de

l'INTERMARCHE en construction.

Différents devis ont été demandés par Monsieur NOMDEDEU, Président de la Communauté de Communes. Le devis de AXIMUM, d'un montant de 4 001,22 €TTC devis le moins élevé, est retenu.

V - ABATTAGE DES ARBRES SUR LA RD 117

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'abattre 11 arbres pour la création du tourne à gauche et du giratoire de la RD 117. Deux entreprises ont été contactées et pour l'instant seule l'entreprise NAUDIN a répondu.

VI – GENDARMERIE

A) Société Nationale Immobilière, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu début août Monsieur BILLORE, Directeur du Foncier du Groupe S.N.I., filiale de la C.D.C.

Le Groupe SNI peut assister la commune en gestionnaire à long terme. Il peut, dans le cadre d'un bail emphytéotique, assurer la reprise en gestion de la gendarmerie de Saint-Martory et ses propositions peuvent concerner les opérations de gros entretien et de grosses réparations mais aussi les travaux d'amélioration, voire les extensions.

Le Groupe SNI peut établir un diagnostic des locaux de la gendarmerie (administratifs et logements) et à partir de là déterminer une offre financière à la commune pour cette reprise en gestion.

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la Direction Sud Ouest du Groupe SNI. Monsieur Ernest LE BRAS, responsable développement, se tient à la disposition de la Commune pour une visite de la Gendarmerie mais également de la Poste puisque les propositions sont valables pour tous les bâtiments dont la commune est propriétaire.

B) Révision triennale du loyer de la Gendarmerie au 01 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la deuxième période triennale du bail de location de la Gendarmerie vient de s'achever. La Gendarmerie propose un avenant pour la troisième période triennale qui porterait le loyer annuel, à partir du 01 août 2009 de 26 853,65 € à 29 633,65 €

Le Conseil Municipal est prié de donner son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, accepte l'avenant concernant la troisième période triennale du bail de location de la gendarmerie portant le montant du loyer annuel de 26 853,65 à 29 633,65 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

VII – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'AMENAGEMENT DU STADE MUNICIPAL JEAN GAUBERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'acquérir des buts et des filets pour l'école de foot ainsi que des abris de touche pour aménager le stade municipal, projet qui fait l'objet d'une demande d'aide dans le cadre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Département une aide la plus élevée possible pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, approuve le projet et le devis de CASAL SPORT d'un montant HT de 4.806,02 € soit 5.802,90 €TTC,
- Décide de solliciter du Département une aide financière la plus élevée possible,
- Donne délégation à Monsieur le Maire afin d'effectuer toute démarche et de signer toute pièce nécessaire à cette opération.

VIII – OFFRES DE FORMATION DE L'ATD POUR LES ELUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un livret de l'A.T.D. relatif aux formations est à la leur disposition au secrétariat de la Mairie.

IX – DELIBERATION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE, POUR UN DEBAT PUBLIC ET UN REFERENDUM SUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL

Le Conseil Municipal de SAINT-MARTORY affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et le lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 01 janvier 2011,
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité ; plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levée avancés, des files d'attente qui s'allongent,
- Considérant qu'en Europe les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 03 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de la Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Se prononce pour le retrait de loi postale 2009,
- Si Comité Local, soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 03 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste, pour en permettre le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune,

- Si sans Comité Local, s'engage à organiser la consultation citoyenne du 03 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste, à en garantir le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la Commune,
- Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

(Monsieur DAMBRUN signale que l'enseigne du bâtiment de La Poste a été changée.)

X – CADEAU DE MARIAGE A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'un de ses membres, Julie MARIEL, se marie le 05 septembre prochain. Après renseignement, les futurs époux n'ont pas déposé de liste de mariage mais préférerait recevoir de l'argent afin de faire un voyage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 200,00 € à Julie MARIEL en cadeau de mariage,
- Donne délégation à Monsieur le Maire afin d'effectuer le versement de cette somme.

XI – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNIONS POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE DES ELECTIONS REGIONALES 2010

Monsieur le Maire donne lecture d'une invitation de Monsieur Pierre LACAZE, Président du Groupe Communiste Républicain et Citoyen qui l'invite ainsi que l'ensemble des Conseillers Municipaux à participer à un débat sur les élections régionales 2010 à TOULOUSE.

Monsieur le Maire rappelle que lors de chaque élection politique la commune est sollicitée pour le prêt de salle de réunions dans le cadre de la campagne électorale et demande au Conseil Municipal son avis sur cette mise à disposition pour les élections régionales 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition **gracieusement** une salle (salle des fêtes ou ancienne mairie) à quelque parti politique que ce soit qui en fera la demande écrite.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements adressé par le Comité Départemental de Tourisme à Monsieur Jacky MARTIN pour son accueil lors de la visite pour le concours des Villes et Villages Fleuris 2009.

Monsieur le Maire lit le courrier de la Ligue contre le Cancer qui adresse ses remerciements pour la subvention versée par la Commune de même que l'Association pour la Sauvegarde de l'Abbaye de Bonnefont.

CHELLE Signalisation a demandé qu'on précise le sens des flèches sur les panneaux de signalétique. Messieurs DAMBRUN et MONGE font le nécessaire.

Monsieur MARTIN qui a fabriqué des bacs à fleurs et s'occupe du fleurissement du village a estimé à environ 20 m3 l'eau nécessaire à l'arrosage des fleurs qu'il effectue lui-même régulièrement.

Monsieur le Maire rappelle le principe des réunions du premier jeudi de chaque mois : si nécessaire, un conseil municipal a lieu, dans le cas contraire, maintien de la date pour réunion de travail. Par contre, si un conseil municipal s'avère nécessaire en urgence, la date peut être fixée à n'importe quel jour. De même pour une réunion de travail et une est justement programmée pour le vendredi 18 septembre 2009 à 19 heures 30. Elle sera précédée de la réception, à 17 heures 30, par Monsieur le Maire des « gens du voyage sédentarisés » qui habitent les HLM.

Monsieur DAMBRUN a été prévenu par Madame BOUSQUET, Gérante du camping, de son intention de fermer le 06 septembre 2009. Elle doit présenter le bilan de sa saison à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire souligne que la fête locale s'est déroulée sans incident, dans une bonne ambiance. Il a entendu des compliments sur le feu d'artifice. Le repas dans l'allée du château a été réussi. Monsieur PERRAGUIN, Président de l'Association Fête Locale, n'a pas encore les comptes.

Monsieur le Maire signale que la rentrée des classes s'est faite ce matin. En ce qui concerne la grippe H1 N1, si 3 cas surviennent, il y a obligation de fermeture pendant 6 jours.

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-MARTORY, les jour, mois et an que dessus.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

M. DAMBRUN

M. MONGE

Mme LEMAIRE

M. DUFFFAURT

M. MARTIN

M. SUAU

M. PERRAGUIN

Mme PORTA

Mme DEDIEU

Mme BOISNARD